



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Val-de-Marne

**Division des Ressources Humaines  
et des Moyens 1<sup>er</sup> degré \_ DRHM**

Affaire suivie par :

**Le service du mouvement**

Laurence DEMICHEL - Tél : 01 45 17 60 61

Joëlle PIERS - Tél : 01 45 17 60 62

Maryline VAILLE - Tél : 01 17 45 60 73

Mél : [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr)

70 avenue du général de Gaulle

94000 CRETEIL

[www.dsden94.ac-creteil.fr](http://www.dsden94.ac-creteil.fr)

Créteil, le 3 mars 2021

L'inspectrice d'académie, directrice  
académique des services de l'éducation  
nationale du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs adjoints  
de SEGPA

S/C de Mesdames et messieurs les principaux  
des collèges

Mesdames et messieurs les directeurs des  
écoles maternelles, élémentaires,  
établissements spécialisés

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré

**Objet :** Mobilité intra-départementale 2021 du Val-de-Marne

**Références :** Lignes directrices de gestion ministérielles du 13 novembre 2020  
BOEN spécial n° 10 du 16 novembre 2020  
Note de service DGRH du 13 novembre 2020  
Lignes directrices de gestion académiques et départementales du 15 janvier 2021

**P.J :** Guide d'accompagnement du mouvement intra-départemental des enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré 2021-2022 et 11 annexes

La présente note a pour objet la communication du calendrier de gestion du mouvement intra-départemental du premier degré.

Elle traduit une volonté départementale forte de garantir l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale au bénéfice des élèves et de leurs familles, tout en prenant en compte la situation personnelle et professionnelle des candidats à la mutation.

Elle s'accompagne du guide d'accompagnement du mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré et de 11 annexes.

Les candidats adresseront en priorité des courriers électroniques au service du mouvement à l'adresse suivante : [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr)

Ils peuvent, également, contacter le service du mouvement, uniquement l'après-midi de 14h à 17h30 aux numéros suivants :

- 01 45 17 60 61
- 01 45 17 60 62
- 01 45 17 60 73

**Calendrier :**

<b>A compter du 8 mars 2021</b>	<b>Envoi des demandes de bonification</b> (parent isolé, handicap, rapprochement de conjoint...) à la <b>DSDEN – Service du mouvement</b>
<b>1<sup>er</sup> avril 2021</b>	<b>Envoi d'un courriel aux enseignants concernés par une mesure de carte scolaire sur la boîte professionnelle académique <a href="mailto:prenom.nom@ac-creteil.fr">prenom.nom@ac-creteil.fr</a></b>
<b>1<sup>er</sup> avril 2021 à 12H00</b>	<b>Ouverture du serveur MVT-1D dans I-Prof</b>
<b>11 avril 2021 à 00H00</b>	<b>Fermeture du serveur MVT-1D dans I-Prof</b>
<b>11 avril 2021</b>	<b>Date limite de retour des demandes de priorité légale ou de bonification</b>
<b>11 avril 2021</b>	<b>Date limite d'envoi de la fiche pour les points de fonction</b>
<b>14 avril 2021</b>	<b>Envoi des accusés de réception sans barème dans la messagerie I-Prof. Si le 16 avril 2021 l'accusé de réception ne figure pas dans la messagerie : contacter par téléphone le service du mouvement</b>
<b>10 mai 2021</b>	<b>Publication des barèmes</b> (Envoi des accusés de réception avec barème).
<b>11 mai au 25 mai 2021 à 12H00, délai de rigueur</b>	<b>Vérification de leur barème par les participants.</b> En cas d'anomalies constatées : adresser les justificatifs par courriel à l'adresse : <a href="mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr">mouvement.dsden94@ac-creteil.fr</a> <b>Après le 25 mai 2021, les barèmes ne seront plus susceptibles de modification et seront arrêtés définitivement</b>
<b>2 juin 2021</b>	<b>Publication des résultats officiels sur I-prof</b>
<b>3 juin 2021</b>	<b>Appel à candidatures</b> (intérim de direction, ASH, postes spécifiques)
<b>4 juin au 14 juin 2021</b>	<b>Dépôt des recours par courrier électronique à l'adresse : <a href="mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr">mouvement.dsden94@ac-creteil.fr</a></b>
<b>8 juin 2021 (minuit)</b>	<b>Retour à la DSDEN des fiches concernant l'appel à candidatures de la phase d'ajustement</b>
<b>25 juin au 6 juillet 2021</b>	<b>Phase d'ajustement</b> Affectations postes spécifiques, ASH et postes ordinaires
<b>A partir du 23 août 2021</b>	<b>Début des ajustements de rentrée</b>

**NB** : Les candidats qui demanderaient une mutation sur les écoles Ecole Einstein IVRY-SUR-SEINE – Ecole Decroly SAINT-MANDÉ doivent solliciter l'IEN concerné en vue d'un entretien **avant le 16 avril 2021** délai de rigueur.

Pour le recteur et par délégation,  
l'inspectrice d'académie, directrice académique,  
des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO